

Motion 2406

pour permettre le paiement en francs suisses à Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que des stands lors des Fêtes de Genève ou lors d'autres manifestations sont tenus par des commerçants français ;
- que le franc suisse est la monnaie officielle à Genève ;
- que les consommateurs doivent pouvoir payer avec des cartes de débit/crédit en francs suisses ;
- que les tenanciers de ces stands créent la confusion en débitant des factures en euros, au lieu du franc suisse ;
- que les consommateurs peuvent se voir grugés de sommes conséquentes,

invite le Conseil d'Etat

- à interdire l'utilisation de machines pour cartes de débit/crédit qui sont uniquement libellées en euros lors des manifestations publiques ;
- à faire contrôler attentivement les commerçants venant de l'étranger lors de ces manifestations, afin de ne pas tromper les consommateurs ;
- à veiller attentivement à ce que les tenanciers de stands venant de l'étranger soient informés de nos lois et règlements afin qu'ils s'y conforment.